



ASF demande de remboursement

Par **Galou8591**, le **19/03/2019** à **17:20**

Bonjour,

Je suis maman d'un enfant de 7 ans jamais reconnu par le pere. Est ce normal que la CAF n'a jamais stipulé le droit a l'Asf dans mon cas? Je vous explique je suis au courant de cette aide depuis l'année dernière j'ai donc envoyé un premier dossier complet au debut décembre 2018 malheureusement il ne l'on jamais reçu donc j'ai du refaire une demande la j'attend encore.... (Deuxième demande début du mois) j'ai donc fais un courrier pour dema'ded le remboursement de la totalité de me droit qui s'élève à plus de 9000 euros. Pensez vous que le remboursement va être applicable dans mon cas où je me met le doigt dans loeil?? La dame de la CAF m'a dit que ce n'était pas normal que je sois passé a la trappe elle me parle d'un premier remboursement pour deux ans de droit et pour le reste je devrais faire un courrier pour le réclamer (tout est demandé dans ma lettre que j'ai envoyé avec le deuxième dossier). Jeudi dernier un contrôleur de la CAF m'a dit que ce n'était pas possible de remvorembo sur deux ans je suis perdu personne a le memm discours... Serait il possible de meclairer svp....

Par **Galou8591**, le **19/03/2019** à **17:22**

Oulala désolé des mots on été mâché, je dois avouer que je n'ai pas relu. Mille excuses
*jamais *contrôleur de la CAF *remboursement